MAIRIE DE MARTEL CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 23 janvier 2025 Validé en séance du Conseil municipal du 13 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois janvier à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 17 janvier 2025 adressée par le maire Yannick OUBREYRIE, et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire.

PRESENTS: Yannick OUBREYRIE – maire– Michèle FOURNIER-BOURGEADE 1^{er} adjoint, Michel LEVET – 2^{ème} adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Jacques MORDRET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Jean-Pascal TESSEYRE, Pierre VERDIER

REPRESENTES: Raphaël DAUBET donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE, Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à Sylvie COUMES, Christine HENON donne pouvoir à Marie-France SOURZAT, Marianne MONIER donne procuration à Michèle FOURNIER-BOURGEADE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le guorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jacques MORDRET est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - CLASSE TRANSPLANTEE - ECOLE ELEMENTAIRE DE MARTEL

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention de l'école primaire pour un voyage scolaire concernant plusieurs classes et 30 enfants de Martel. Le budget nécessaire, sur la base d'une participation de 50 € par élève, s'élève 1 500 €. Cumulé avec l'aide déjà attribuée pour le voyage du collège, cela représente des crédits importants. Aussi il a été demandé au directeur de l'école de limiter à l'avenir les demandes d'aides à une seule classe. Mme Cayre s'étonne que ce voyage n'ait pas été intégré au projet d'école qui aurait permis d'avoir d'autres financements.

Ce point a également été abordé avec le directeur, Monsieur le Maire propose cependant de voter une aide de 50 € par élève martelais participant à la classe transplantée.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4. APPEL A PROJETS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 ET AU TITRE DU FONDS VERT – RENOVATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

M. le Maire présente les travaux de rénovation à réaliser sur les 3 logements situés rue des Espoujols pour un montant de 102 130,74 €.

Le plan de financement prévoit une participation de l'Etat de 40 852,30 € au titre de la DETR, 18 142,75 au titre du fonds vert et une participation de 5000 € de la Région qui portera uniquement sur le logement atteignant la classe énergétique C à l'issue des travaux.

Ces investissements permettront de remette en location les 2 logements actuellement inoccupés. Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver les travaux et le plan de financement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. APPEL A PROJETS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 – BRIGADE DE GENDARMERIE

M. le Maire signale les fuites importantes de la toiture de la gendarmerie. Outre les nuisances subies par nos gendarmes, ces fuites dégradent les locaux. La réfection de la toiture est estimée à 54 749,09 € HT. Il ne sera pas possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur cette toiture car la structure ne les supportera pas. Le plan de financement prévoit une participation de l'Etat de 60 % au titre de la DETR, soit 32 849.45 €.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver les travaux et le plan de financement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. AVENUE DE LA DORDOGNE : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX

M. Levet présente l'appel d'offre concernant l'avenue de la Dordogne :

- Tranche ferme : aménagement qui part de la route de Saint Denis jusqu'à la rue du Cap de ville et se poursuit vers Malepique par un cheminement doux
- Tranche optionnelle 1 : aménagement des trottoirs le long de l'ancien hospice vers la Porte Penche
- Tranche optionnelle 2 : aménagement du monument aux morts. Les prix annoncés sur cette tranche étant trop élevés, cet aménagement sera traité différemment.

Mme Cayre souligne l'insécurité pour les piétons qui remontent la maison de retraite et M. Fages le mauvais positionnement du passage piéton rue Porte Penche. Sur ce dernier point M. Levet répond que le passage sera déplacé à l'issue des travaux. Avenue de la Dordogne, la voirie sera légèrement diminuée pour créer une voie séparée de la route dédiée aux piétons et cyclistes.

Quatre offres ont été reçues le 4 décembre 2024 à l'issue de l'appel d'offres : Eiffage, Colas, Marcouly et Pignot TP. Après restitution de l'analyse, une négociation a été menée à l'issue de laquelle 2 entreprises ont fait évoluer leur offre. Le classement basé pour moitié sur la valeur technique et pour moitié sur le prix s'établit ainsi : 1/Pignot TP, 2/Colas France,3/ Eiffage Quercy, 4/Marcouly

Le marché comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 s'élève à près de 116000 € HT et est en dessous de l'évaluation.

M. le Maire rappelle que les demandes de subventions ont été déposées sur une base de 154 000 € et que les devis demandés hors de ce marché pour l'aménagement du monument aux morts ne dépassent pas 20 000 €.

M. Fages demande pourquoi la commission d'appel d'offres n'a pas été réunie. Ce marché relevant d'une procédure adaptée, la consultation de commission d'appel d'offres n'est pas obligatoire mais M. le Maire et M. Levet concèdent, qu'en dépit des contraintes calendaires, cette commission aurait pu être consultée.

M. Verdier s'étonne de la forte baisse de l'offre de l'entreprise Pignot (-12,3 %) à l'issue de la négociation. M. le Maire signale quelques erreurs d'écritures sur certains postes, notamment sur le prix des arbres, et remarque la grande disparité des prix pour un même poste entre entreprises et l'intérêt à faire des tranches.

M. le Maire propose au Conseil de retenir l'offre de Pignot TP pour la tranche ferme et la tranche optionnelle n°1. **Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

EHPAD: les travaux de la cuisine ont commencé.

Animation enfance : M. le Maire remercie l'association qui va attribuer à la commune 4000 euros : 2000 € de participation pour les bus, 1 000 € pour les intervenants extérieurs et un don exceptionnel de 1000 € pour l'achat de jeux extérieurs. Le nouveau bureau est composé de V. Sutter, présidente, M. Grimompret, secrétaire et J. Dacosta, trésorière.

Projet Circal: M. le Maire rend compte de sa rencontre avec M. Circal; il est proposé une location de la Glugette (sans les tennis ni le minigolf) et du pourtour pour la mise l'eau des canoës pour 650 €/mois sur 12 mois. La société aura la charge de l'entretien de tout l'espace autour du tennis et disposera d'une servitude pour le tennis. En réponse à Mme Cayre, M. le Maire précise que la cale d'accès est officielle a obtenu toutes les autorisations requises et permettra surtout un accès pour les pompiers.

Il y aura un réaménagement global du site et il ne sera plus possible aux voitures d'accéder au fond de la plage, un portique sera également installé pour interdire l'accès aux camping-cars. La haie du mini-golf sera rabaissée afin de dégager la vue et une quarantaine de places de stationnement sera aménagée. M. le Maire souligne le potentiel de ce site

AMI Chanon : une proposition d'achat a été reçue et sera discutée en commission.

Tarification eau et assainissement : M. Levet présentera lors du prochain conseil le mécanisme de tarification de l'eau et de l'assainissement, il précise qu'il n'y a pas de changement en 2025

M. Fages demande quelles communes sont concernées par les conduites d'eau datant des années 70 dégageant des substances cancérogènes et souhaite, dans un souci de transparence et de sécurité, qu'un planning des changements puisse être affiché. M. Levet précise que la SAUR va, sous le contrôle de l'ARS, réaliser 4 mesures sur l'année.

Sécurité et circulation : M. Fages revient sur divers points :

- limitation de la vitesse route de Brive avec maintien du 50 Km/h jusqu'à l'entrée de Martel et route de Creysse et nécessité de systèmes pour ralentir les véhicules. Mme Fournier-Bourgeade rappelle les courriers faits au Département. M. Fages souligne la dangerosité de ces axes et la responsabilité du Département en cas d'accident.
- traversée de Martel par les poids lourds et taux de micro-particules.
- passage piétons au niveau de l'EHPAD

Environnement : M. Fages insiste sur la saleté des poubelles. M. Levet fait part de sa rencontre avec Cauvaldor en début d'année et évoque leur projet, sur une commune pilote qui pourrait être Martel, de diminuer le nombre de sites de collecte en augmentant le volumes des contenants. M. Fages craint que l'éloignement des points de collecte, tout comme l'inscription en déchèterie, n'encourage les incivilités. M. le Maire évoque la nécessité de réfléchir aussi sur la gestion des déchets des restaurateurs.

Etat des routes et trottoirs : en réponse à M. Fages, M. le Maire indique qu'avec M. Levet ils ont répertorié les points critiques et que la réfection d'une partie des trottoirs et caniveaux et du parking de l'Abreuvoir est prévue au budget.

Logement: M. le Maire signale que l'appartement au-dessus de la maison de la presse va être loué à partir de février **Cantine**: Mme Cayre demande la prise en compte du quotient familial dans le tarif cantine, comme pour l'accueil de loisirs. M. le Maire propose d'en discuter en commission Finances.

Rénovation ancien hospice : M. le Maire signale que Polygone a envoyé une lettre d'intention pour porter un projet équivalent à 14 appartements, hors la chapelle qui pourrait abriter les « restos du cœur ».

Animations : nuit de la lecture sur le thème du patrimoine à la médiathèque le 24 janvier, dictée le samedi 25 janvier

M. Fages remet la liste des demandes présentée par les élus de l'opposition qui est annexée au présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

Le Maire Yannick OUBREYRIE La secrétaire de séance Jacques MORDRET

Liste des demandes faites au cours des deux dernières années et demeurées sans réponse à ce jour

Présenté par les élus de l'opposition au conseil municipal du jeudi 23 janvier 2025

Sécurité et circulation :

- Limitation de la vitesse route de Brive avec maintien du 50Km/h depuis les virages jusqu'à l'entrée de Martel
- Limitation de la vitesse route de Creysse, de la sortie du GR jusqu'à l'entrée de Martel
- Passages piétons route de Brive devant la rue Neuve et à l'embranchement de la rue du 11 nov et de la route de Brive
- Interdiction de la traversée des poids-lourds de plus de 7,5t dans Martel. Faire respecter l'arrêté d'interdiction pris par l'ancienne municipalité et toujours en vigueur.
- Mise en sens interdit dans les deux sens (sauf riverains dans le sens montant) de la rue du barri de Brive. Par ailleurs, déplacer le panneau de sens interdit plus près de l'entrée de la rue car trop loin il prête à confusion.
- Passage piéton au niveau de l'EHPAD : lors des travaux la demande de déplacement avait été faite, mais comme d'habitude pas du tout prise en compte alors que les voitures venant du centre-ville n'ont aucune visibilité pour les piétons venant de la rue sous les murs.

Environnement:

- Avec 35 % de taux de refus pour les poubelles vertes on atteint des niveaux inacceptables. Les poubelles sont très sales et mal entretenues, aucune campagne de sensibilisation. A court terme, nous demandons une opération volontariste de nettoyage régulier et de désinfection des poubelles, de changement des celles cassées et une campagne de sensibilisation sur les enjeux du tri. A moyen terme, nous demandons que soient étudiées d'autres solutions : par exemple la dotation de sacs individuels pour les déchets recyclés.
- Interdiction des épandages des résidus (digestats) de méthanisation industrielle sur le territoire de la commune
- Conduites d'eau en PVC posées dans les années 1970 et contenant du CVM (chlorure de vinyle monomère) substance cancérogène et dangereuse pour la santé. Sujet abordé lors d'un précédent conseil à la suite du rapport sur la qualité de l'eau demande d'un planning de changement et de l'identification des conduites concernées.

Etat des routes et des trottoirs :

- Réfection des trottoirs et des rues (galets descellées, trous etc.)
- Réfection du passage piéton en bas de la rue du barri de Brive
- Rue du 11 novembre problème d'évacuation des eaux suite à réfection inutile et totalement bâclée (pas de décaissage et surélévation de 5 à 10cm modifiant l'évacuation des eaux pluviales) La rigole mise en place a ses limites, est inesthétique, dangereuse et se dégrade ...
- Le parking de l'abreuvoir porte les stigmates des festivités estivales passées et mériterait un grand nettoyage.